



Charte Installation

Jeunes Agriculteurs Dordogne / La Périgourdine

La Coopérative La Périgourdine propose aux jeunes agriculteurs une charte conférant des avantages et détaillées ci-après.

Cette charte est signée,

Entre :

Exploitation

Monsieur

Né le

Adresse

Téléphone

D'une part

Et

La Coopérative Agricole LA PERIGOURDINE
35 avenue Benoît Frachon 24750 BOULAZAC

D'autre part

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

La Coopérative apporte une aide spécifique au Jeune Agriculteur signataire de la présente convention selon les conditions et domaines définis ci-dessous :

Assurances

- Remise additionnelle sur les contrats « grêle », soit 3% de remise supplémentaire sur la cotisation « autres aléas climatiques » pendant 5 ans

Financement

- Financement campagne : prise en charge des intérêts d'un prêt de campagne passant par une banque
- libération du capital social échelonné sur 4 ans

Collecte céréales

- Remise de 5% sur le barème collecte pendant 5 ans : transport, séchage, retours après séchage
- Cultures nouvelles et multiplication de semences : ha prioritairement réservés aux JA

Appro

- Suivi technico-économique :
 - Un bilan annuel personnalisé des marges de productions végétales pendant 5 ans ; 4 visites minimum par an
 - Une visite avec diagnostic de l'élevage par l'équipe production animale et un suivi personnalisé
 - Pilotage de la fertilisation azotée
- Analyse de sol :
La première année de la signature :
 - 2 analyses physico-chimiques gratuites, adaptées aux besoins, pour 5 commandées
 - Réalisation d'un plan de fertilisation
- Mise en place d'un plan d'approvisionnement annuel pour anticiper et assurer le choix des produits aux meilleures conditions
- Invitation à toutes les réunions techniques de la Coopérative
- Remise de fin de campagne de 3 % sur l'ensemble des achats réalisés avec la Périgourdine pendant les 2 premières années de la convention (du 1^{er} juillet au 30 juin)

Engagement

Durant toute la durée de la présente convention,
Monsieurs'engage à travailler avec LA PERIGOURDINE.

Cette convention est valable 5 ans

Fait à Boulazac, le 15 décembre 2014

Pour les Jeunes Agriculteurs de Dordogne,
Le Président,
Monsieur Pierre LEONARD,

Pour La Périgourdine
Le Directeur,
Monsieur Jean François LACOSTE,